



Les Grands Prix

2027 – 3^e édition

RÈGLEMENT GRAND PRIX IMPACT

ARTICLE 1 – Objet

Le groupe Beaux Arts & Cie, situé au 9 boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, organise le **GRAND PRIX IMPACT**.

Cet événement s’inscrit dans le cadre prestigieux des Grand Prix de la 31^e édition du SITEM (Salon international des musées, des lieux de culture et de tourisme).

Le **GRAND PRIX IMPACT** a une vocation claire : mettre en lumière et récompenser les initiatives exemplaires en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) portées par les exposants du SITEM. Il vise à valoriser des projets qui apportent un impact positif, durable et innovant au secteur culturel, patrimonial et touristique.

Le **GRAND PRIX IMPACT** souhaite promouvoir les meilleures pratiques et encourager la mise en réseau d'acteurs engagés. En distinguant ces projets, il ambitionne de sensibiliser l'ensemble du secteur à l'importance des engagements environnementaux, sociaux et économiques, et d'inciter à l'adoption de solutions véritablement durables au sein des institutions culturelles et des entreprises du domaine.

ARTICLE 2 – Participants

Le dépôt des candidatures est exclusivement réservé aux sociétés exposant à la 31^e édition du SITEM, qui se tiendra les 31 mars et 1er avril 2027.

Les participants doivent garantir être les seuls détenteurs des droits relatifs à leur projet et assument la responsabilité d'obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des parties prenantes impliquées.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant la cession des droits liés aux projets soumis dans le cadre du concours. Toute réclamation à ce sujet sera automatiquement et intégralement redirigée vers le participant concerné.

ARTICLE 3 – Critères de notation

Le GRAND PRIX IMPACT distinguera les projets selon leur impact RSE, évalué sur quatre critères principaux, chacun évalué sur sa pertinence, son originalité et sa mise en œuvre effective :

- **Emploi & Impact humain** : évaluation des actions menées en faveur de l’insertion professionnelle, de l’égalité des chances, du bien-être des employés et de l’inclusion

sociale. Seront pris en compte les dispositifs mis en place pour l'amélioration des conditions de travail et le développement des compétences.

- **Environnement & Impact écologique** : analyse de la prise en compte des enjeux environnementaux à travers des initiatives visant à réduire l'empreinte carbone, limiter la consommation de ressources, favoriser le recyclage et promouvoir une gestion durable des activités.
- **Impact & Patrimoine** : valorisation des actions favorisant la préservation et la mise en avant du patrimoine culturel. Ce critère inclut également la sensibilisation du public aux enjeux patrimoniaux et l'intégration de pratiques responsables dans la gestion des sites culturels.
- **Impact & Économie** : étude de la viabilité économique du projet et de ses retombées positives sur le territoire. Ce critère comprend la création de nouvelles opportunités économiques, la pérennité du modèle économique et la contribution au dynamisme du secteur culturel et touristique.

ARTICLE 4 – Participation

Pour valider leur participation au **GRAND PRIX IMPACT**, les sociétés participantes doivent impérativement soumettre leur dossier en ligne via le formulaire ci-dessous :

<https://yaqcy40nxxl.typeform.com/to/MgbClvev>

Pièces requises pour l'inscription

Le dossier de candidature doit inclure les éléments suivants :

- **Une présentation du projet**
- **Une présentation générale de la société n'excédant pas deux pages (soit 2 700 signes par page).**
- **Description détaillée des actions de communication et de valorisation** prévues autour du projet.

L'inscription via le typeform doit parvenir à l'organisation au plus tard le **19 février 2027**.

Attention : tout dossier non reçu avant cette date limite sera automatiquement éliminatoire.

ARTICLE 5 – Remise de prix

La remise du prix se déroulera lors de la 31e édition du SITEM. Elle se tiendra le mercredi 31 mars à 18h45 au Carrousel du Louvre - Paris.

Le jury est constitué de personnalités qualifiées issues des secteurs culturel, économique et de l'innovation sociale. Il se réunira après avoir reçu les dossiers et sélectionnera le lauréat en fonction de la pertinence et de l'originalité du projet. Le jury est souverain et ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

ARTICLE 5 – Dotation

Le lauréat du **GRAND PRIX IMPACT** bénéficie d'une double dotation pour soutenir son engagement RSE et lui offrir une visibilité importante pendant et après l'événement :

- **Réduction pour le SITEM 2027** : une remise exceptionnelle de 30 % sur le tarif de son stand lors de la prochaine édition du SITEM 2027 (avec un montant de remise maximum de 2 500 € H.T.). Cette dotation vise à encourager et soutenir les entreprises engagées dans une démarche RSE en leur offrant une visibilité accrue lors de l'événement.

La remise sera appliquée directement lors de l'inscription à l'édition suivante du SITEM et ne pourra être échangée contre une somme d'argent ou reportée à une édition ultérieure

- **Visibilité dans le Quotidien de L'Art** : un espace de visibilité d'une valeur de 3 400 € H.T. dans l'édition numérique du Quotidien de L'Art. Cette dotation prend la forme de deux quarts de page publicitaire au format numérique, utilisables jusqu'au **15 mai 2026**.

ARTICLE 7 – Modification et annulation

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le concours devait être modifié, reporté ou annulé. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 8 – Communication et utilisation des données

Les organisateurs mettront en place une communication adaptée pour assurer la promotion du **GRAND PRIX IMPACT** et de son lauréat. En participant, les candidats autorisent la diffusion et l'utilisation de leur projet dans le cadre des communications liées au **GRAND PRIX IMPACT**.

Conformément à la réglementation sur la protection des données, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant. Pour toute demande, ils peuvent s'adresser à Beaux Arts & Cie, 9 boulevard de la Madeleine – 75001 Paris.